



## MODALITES DE DEPÔT DE CANDIDATURE POUR UNE DEMANDE DE RENOUVELEMENT AU FONDS DE GARAN'TTi

### CALENDRIER :

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>30/04/24</b> | <b>Date limite pour déposer les candidatures de renouvellement.</b>                                     |
| 30 et 31/05/24  | Instruction des demandes de renouvellement.   |
| 02/06/24        | Date limite d'envoi de la notification de renouvellement par la Commission Garan'tti.                   |
| 01/07/4         | Date limite d'envoi de l'attestation de renouvellement de garantie financière par le Crédit Coopératif. |

### MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES :

**1) Les ETTi comme les ETT ESUS ont à disposition un kit spécifique.**

Dans chaque kit, la liste des pièces justificatives varie selon si l'ETTI/ ETT ESUS en création et/ou en renouvellement.

- [Kit ETTi](#)
- [Kit ESUS](#)

**2) Vous devez déposer une liste de pièces justificatives sur la plateforme du Crédit Coopératif.**

Pour se connecter, cliquez [ICI](#).

Puis, indiquez :

- l'identifiant suivant : **d.fe1**
- le mot de passe suivant : **Coop1234**

Des consignes précises sont à respecter pour le dépôt de chaque candidature sont :

- Déposer son fichier zippé nommé **SIREN – NOM STRUCTURE.zip**.
- Chaque fichier est composé de l'ensemble des pièces justificatives **scannées pièce par pièce**.
- Chaque pièce justificative est **intitulée par le SIREN de la structure suivi du NOM exact de la pièce justificative demandée**. Ex. : Le document se référant aux statuts de la structure est nommé « SIREN-Statuts ».

**3) Vous devez également renseigner le questionnaire en ligne qui concerne votre structure.**

- Pour les ETTi, cliquer [ICI](#).
- Pour les ETT ESUS, cliquer [ICI](#).

**4) Vous devez également vous rapprocher de votre agence locale du Crédit Coopératif comme de votre fédération régionale pour échanger sur votre situation en année N.**

### VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES DOSSIERS :

Le suivi du dépôt des candidatures au fonds sur la plateforme est réalisé par La fédération des entreprises d'insertion qui veille à la **conformité des dossiers**.

Le suivi du dépôt des dossiers par la fédération doit permettre de vérifier :

- L'**adhésion** du demandeur en année N à la FEI.
- Le respect des **délais** pour déposer son dossier.
- La **complétude** des pièces justificatives déposées sur la plateforme.
- La complétude du formulaire **renseigné en ligne**.